

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2016

**Date de la convocation
et affichage : 2 septembre 2016**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 12 septembre 2016**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 12 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le 9 septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE, M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoints.

Etaient présents : Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, Mme Nicole GRIDEL-CULAND, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, M. Franck LABBE, M. Victorien DARCEL, Mme Béatrice FOURNIER, Mme Isabelle QUERE et M. Georges BREZELLEC.

Absents représentés :

M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES donne pouvoir à M. Hervé HUC,
M. Jean-Louis GICQUEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,
M. Clément LACOUR donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE,
Mme Elodie OCHS donne pouvoir à Mme Karine HALNA,
M. Jean-François VILLENEUVE donne pouvoir à Mme Isabelle QUERE,
Mme Yveline DROGUET donne pouvoir à M. Georges BREZELLEC.

Absent :

M. Rémond Jean-Claude MOYAT.

Madame Nicole GRIDEL-CULAND a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 16

Représentés : 6

Votants : 22

PROCES VERBAL

LE MAIRE : Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer notre conseil municipal. Aujourd'hui on rentre dans le vif du sujet de la loi NOTRE de la fusion, du Sud Goëlo avec la future intercommunalité briochine. Une question se pose c'est celle du maintien d'un office de tourisme distinct à compétence territorialisée, notamment pour la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Pourquoi ce délai ? tout simplement parce que la communauté de communes du Sud Goëlo sera amenée à se déterminer sur ce dossier avant le 1^{er} octobre. C'est la loi. Le prochain conseil communautaire est prévu le 18 septembre. Comme nous avons un conseil qui était prévu le 23, il y a donc nécessité de nous réunir avant ce conseil communautaire du Sud Goëlo du 18. Il s'agit d'une délibération d'intention sur laquelle le conseil communautaire du Sud Goëlo pourra s'appuyer pour un projet de délibération dont je viens d'ailleurs de récupérer le contenu puisque, j'arrive de PLAINTEL où avait lieu une réunion avec le comité de pilotage de la future intercommunalité briochine.

Je propose que nous fassions l'appel, la secrétaire de séance est Mme Nicole GRIDEL.

Madame Nicole GRIDEL procède à l'appel.

LE MAIRE : Merci. Le quorum étant largement atteint. Je vous remercie d'ailleurs d'être très présents pour cette question essentielle, question unique à l'ordre du jour.

Je propose de passer la parole à Sophie LATHUILLIERE pour qu'elle vous présente la délibération.

Mme LATHUILLIERE : Merci Monsieur le Maire, merci aux élus présents.

Délibération n° 09/09/2016-01

Maintien d'un office de tourisme distinct à compétence territorialisée

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – dite loi NOTRE - intègre la « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » parmi les compétences obligatoirement transférées aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, en lieu et place des communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2017.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2016

Cette modification introduite par la loi préoccupe légitimement les communes et leurs offices de tourisme, gérés historiquement et traditionnellement à l'échelon communal et particulièrement SAINT-QUAY-PORTRIEUX compte tenu du caractère primordial que représente le tourisme pour la commune.

En effet, SAINT-QUAY-PORTRIEUX est une station classée depuis 1921, d'abord balnéaire et climatique en 1930, qui s'est développée autour de la pratique des bains de mer à vocation thérapeutique et de loisirs.

La ville dispose d'une notoriété nationale et internationale sans ambiguïté quant à la détermination de sa destination, c'est-à-dire une destination touristique propre en raison de sa géographie, de son terroir et de son histoire. Elle revendique à ce titre un nom, une image, une renommée territoriale. C'est dans ce cadre qu'elle a travaillé pour obtenir le renouvellement de son classement en « station classée de tourisme », accordé en juin 2015 pour une durée de 12 ans, et déposé la marque « Saint-Quay-Portrieux » à l'INPI le 30 juillet 2015.

Par ailleurs, l'office de tourisme de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, qui bénéficie de la marque Qualité Tourisme depuis 2010, est le seul à être classé en Catégorie 1 parmi les 4 offices de tourisme existants sur le nouveau territoire intercommunal, issu de la fusion de 4 EPCI (Saint-Brieuc Agglomération, Communauté de Communes du Sud Goëlo, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4) et de la commune de Saint Carreuc.

Il accueille chaque année entre 40 et 50 000 visiteurs au guichet et près de 40 000 visiteurs sur son site Internet. Il génère plus de 360 000 € de chiffre d'affaires par an (365 627€ en 2015).

Il dégage un autofinancement important (98 113 € en 2015) qui représente près de 25 % de ses recettes totales. A titre de comparaison, l'Office de tourisme de Binic-Etables-sur-Mer s'est autofinancé à hauteur de 5 600 € et l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc de 7 600 € la même année.

Parallèlement à ses missions de promotion de la commune, il propose des services de proximité, notamment la collecte de la Taxe de séjour, les inscriptions au Centre de Loisirs des Jeunes (CLJ), un relais de communication pour les événements associatifs et communaux au niveau local, départemental, régional, voire national, de la billetterie avec la vente de billets SNCF, de tickets de bus...

Si la loi confère aux EPCI la possibilité de créer un office de tourisme intercommunal, elle propose néanmoins des dérogations, notamment celle de maintenir un office de tourisme distinct à compétence territorialisée pour les stations classées de tourisme.

Cette décision doit être prise par l'EPCI, au plus tard trois mois avant l'entrée en vigueur du transfert de la compétence (soit avant le 1^{er} octobre 2016). Il appartient donc à la communauté de commune du Sud Goëlo de se prononcer.

Le délai imparti pour organiser la fusion des EPCI de notre futur territoire est court. Or les décrets d'application relatifs à la loi NOTRE en matière de tourisme ne sont pas encore parus.

Le tourisme est un enjeu majeur pour la commune et son développement dont les répercussions sont à la fois économiques et sociales. Il le sera aussi pour notre futur territoire dont il constitue un véritable atout.

La dérogation proposée par la loi est un moyen de s'accorder le temps nécessaire pour finaliser un projet touristique commun, intégré au projet de territoire et construire l'organisation qui lui correspondra.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 64, 66 et 68 ;
- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu le Code du Tourisme, notamment son article L.134-2 ;

Décide à l'unanimité,

De demander à la communauté de communes du Sud Goëlo de décider, dans les délais impartis par la loi :

- **de maintenir un office de tourisme distinct à compétence territorialisée sur la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dans sa forme actuelle pour permettre la poursuite de ses missions dans les conditions de qualité exigées et répondant à son classement en catégorie 1,**
- **de maintenir pour l'office de tourisme distinct à compétence territorialisée sur la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX les moyens nécessaires à l'exécution de ses missions,**
- **de mettre en place une coopération entre les instances touristiques au sein du nouvel EPCI, dans le cadre d'actions concertées, conclues avec la commune, et ce, en s'appuyant sur une convention entre les différentes parties.**

Débat avant le vote :

M. LE MAIRE : Merci Sophie.

Dans un premier temps je voulais remercier l'action de Sophie LATHUILLIERE, Présidente de l'office de tourisme de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, pour le travail effectué, mais également Cécilia LE GOFF, actuellement la directrice et qui a pu en séance plénière vous présenter ce projet.

La commune de BINIC-ETABLES SUR MER sera aussi amenée à se positionner, à prendre la même délibération. Je vous passe la parole.

Mme QUERE :

Monsieur le Maire, mes chers Collègues. En tant que conseillère municipale et conseillère communautaire du Sud Goëlo, je me suis déjà à plusieurs reprises clairement prononcée contre une intégration de notre territoire dans l'agglomération de SAINT BRIEUC, non pas par opposition aveugle à cette dernière, dont je respecte les élus et le travail, mais bien parce que je craignais que cette option ne permette pas à notre intercommunalité et par conséquent à notre commune une gouvernance intégrant les élus locaux. L'option rejetée par le conseil municipal de rejoindre le territoire historique de notre Ville, le Goëlo, aurait, quoi qu'on en dise, permis de conserver un tiers des sièges dans la nouvelle instance et de peser véritablement grâce à une bonne représentativité. Pour des raisons professionnelles je n'aurais dans ce cas pas pu garder mon mandat et j'étais prête à cette éventualité au regard du caractère historique de cette décision. Cela aurait dû et c'est dommage que ça n'est pas été le cas, éveiller votre attention sur la gravité des enjeux. Conséquence de l'application de la loi NOTRe, dès le 1^{er} janvier 2017, 7 sièges seulement pour le Sud Goëlo sur 80 sièges dans la nouvelle agglomération qui gèrera désormais la compétence tourisme et seulement un siège sur 80 pour la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. La délibération que je vais voter favorablement ainsi que Jean François VILLENEUVE et qui nous est soumise aujourd'hui est la première expression de ce que je craignais. Bien que nous soyons tous d'accord pour conserver à notre office de tourisme classé une position d'office et non de simple point d'information, soyons conscients que seuls les conseillers communautaires de Saint Brieuc Agglomération auront la possibilité d'y siéger et ne disposant que d'un siège dans le nouveau conseil communautaire, nous n'aurons donc potentiellement qu'un représentant de notre Ville dans l'instance dirigeante de notre office de tourisme. Quelle ironie quand on sait l'attachement de notre Ville à cet outil de développement essentiel pour l'économie et donc pour l'emploi local, puisque le tourisme c'est de l'économie et quand on parle d'économie bien sûr on parle d'emploi local. Voici le piège qui se referme. Toutefois pour pallier cette situation inacceptable, il me semble, d'une part, que nous devons nous unir pour réclamer auprès de l'agglomération un siège supplémentaire au sein de la nouvelle instance qui sera installée avant janvier, et d'autre part, que nous devons demander la possibilité d'obtenir par mesure dérogatoire une représentation des élus quincocéens dans l'instance dirigeante de notre office. Je sais que c'est possible. Sans remettre en cause le savoir-faire et l'ambition pour notre commune de nos futurs collègues de l'agglomération briochine, cette démarche est fondamentale non seulement pour la compétence tourisme mais aussi pour toutes les nombreuses compétences dans lesquelles nous risquons à l'avenir de nous sentir écartés. Je vous remercie de votre attention.

M. BREZELLEC :

Quand on lit le projet, la dérogation proposée par la loi est un moyen de s'accorder le temps nécessaire. Est-ce que la loi prévoit une durée maximum pour cette dérogation ou est-ce qu'elle peut vraiment être définitive ?

M. LE MAIRE :

Pour ce point particulier, une réponse de Madame LATHUILLIERE ? Pour les interrogations de Madame QUERE je répondrai.

Mme LATHUILLIERE :

Pour ce point particulier, je pense qu'il est important effectivement de préciser le temps nécessaire et les moyens mis en œuvre. C'est vrai que les décrets d'application ne sont pas encore sortis c'est même un flou sur lequel on attend des éclaircissements de la part de la loi. Pour l'instant, n'y a pas de temps imparti. Il a été proposé justement cet après-midi à PLAINTEL l'éventualité de mettre un délai. Les élus des intercommunalités qui étaient réunis, les 4 EPCI et la ville de Saint Carreuc, ont été unanimes sur le fait que ce qui primait c'était d'élaborer un bon projet et qu'il fallait prendre le temps nécessaire pour écrire un projet de territoire, pour le tourisme et de ne pas se précipiter vers une solution ou une autre. Il n'y a pas de délai imparti.

M. LE MAIRE :

Par rapport à l'intervention d'Isabelle QUERE. Quand on écoute son discours, on a l'impression que c'est le fait que le Sud Goëlo rentre dans l'agglomération briochine qui pose des problématiques. Les problématiques auraient été les mêmes s'il y avait eu fusion avec Lanvollon-Plouha et Leff communauté. La loi se serait imposée à tous, c'est-à-dire qu'on aurait eu le même type de délibération de toute façon. Ce n'est pas le fait de rentrer dans Saint Brieuc agglomération qui nous amène à nous positionner. On aurait été amené à proposer effectivement un office de tourisme à compétence territorialisée. C'est simplement la même loi qui se serait imposée.

Là aussi il faut le dire c'est la loi qui l'impose, ce sont bien les élus communautaires qui siégeront dans le comité directeur. Si on avait fusionné avec Lanvollon-Plouha et Leff communauté ça aurait été le même schéma. Effectivement dans ce comité directeur ce sont des élus communautaires qui représenteront le collège des élus et non plus des élus municipaux.

C'est un dossier que j'ai abordé cet après-midi lors de la réunion du comité de pilotage où d'ailleurs étaient présents le Président du Sud Goëlo et le Maire de BINIC-ETABLES. Nous avons soulevé cette problématique. Au départ il s'agissait d'un

syndicat d'initiative de Saint Briec qui est devenu un office de tourisme à compétence intercommunale, c'est l'office de la Baie. Dans ce comité directeur il n'y avait plus d'élus municipaux de Saint Briec qui ne retrouvaient pas leur compte dans cette nouvelle organisation. Il a été trouvé des solutions. On les attend en termes de propositions pour qu'effectivement les élus municipaux de la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX puissent être associés dans le cadre de ce comité directeur. Mais par contre la loi ne l'autorise pas. Il faut donc trouver, non pas des dérogations mais des formules pour que les élus municipaux de SAINT-QUAY-PORTRIEUX soient, bien sûr, associés.

On a parlé du nombre de conseillers communautaires dans l'agglomération briochine. Aujourd'hui, il y a un poste, je le concède. C'est toujours un peu dommage d'expliquer que la fusion des intercommunalités est toujours un problème de pesée, de rapports de force, qu'il faut peser plus les uns que les autres... Ce n'est pas le discours que j'avais compris. Lorsqu'on fusionne avec d'autres intercommunalités, on est plutôt dans un discours de partenariat et de solidarité entre les communes. J'adhère à cette proposition puisqu'on sera amené à se positionner sur ce qu'on appelle un accord local, accord local qui sera proposé sur l'ensemble des communes de la future intercommunalité pour déterminer le nombre de conseillers communautaires. 80 ou au-delà avec des clefs de répartition qui feraient que SAINT-QUAY-PORTRIEUX pourrait avoir effectivement 2 postes. C'est un accord local avec une procédure très spécifique.

Mme QUERE : La différence essentielle entre l'option agglomération et l'autre option, c'était précisément le nombre de représentants. Vous dites effectivement que l'intercommunalité c'est un lieu de partenariat etc... là je vous rejoins. C'est un lieu de partenariat, c'est faire ensemble ce qu'on ne peut pas faire tout seul. Mais le vote est ce qu'il est et le système démocratique français est ce qu'il est. C'est-à-dire que ce soir si nous votons tous contre un, une personne va voter contre et elle ne sera pas entendue puisqu'elle sera largement minoritaire. Donc, au sein de l'agglomération, c'est exactement la même chose. Ce que j'aborde ce soir et le problème que je soulève c'est la représentativité et la proportion que nous représenterons nous Sud Goëlo d'ailleurs pas seulement SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Le Sud Goëlo va peser très très peu vis-à-vis des 73 autres collègues. Si les 73 autres collègues veulent voter autre chose, nous n'aurons pas grand-chose à dire et c'est le regret que je formule ce soir et que je tiens à souligner. Effectivement la loi NOTRE s'applique pour tout le monde, elle se serait appliquée de toute façon et là-dessus je vous rejoins Monsieur le Maire, mais la différence essentielle c'est que notre parole aura moins de poids. Il ne faut pas comparer 7 sièges à un tiers de voix sur une collectivité. La deuxième chose que je voulais souligner aussi ce soir, c'est que si on doit défendre un deuxième siège il faut qu'on soit tous unis et tous unis derrière vous clairement, pour qu'on soit entendu et qu'on ait au moins un 2^{ème} siège. Cela ne va pas sauver la mise, on pèsera quand même un peu plus lourd et cela reconnaîtra l'importance de cette ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX dans les Côtes d'Armor. Il y avait un côté négatif dans ce que je dénonçais ce soir mais il y a aussi la nécessité de porter la même parole aujourd'hui pour défendre SAINT-QUAY-PORTRIEUX au sein de l'agglomération.

M. LE MAIRE : Juste pour rappeler que l'accord local nécessitera l'accord de l'ensemble des communes de l'agglomération briochine avec les mêmes rapports, avec des règles de calcul très particulière en fonction de la population de la représentation comme on l'a connue. Effectivement ce n'est pas le Maire de SAINT-QUAY-PORTRIEUX qui va plaider auprès de l'agglomération briochine pour obtenir un 2^{ème} poste, ce n'est pas comme cela que ça va se passer. C'est ce qu'on appelle un accord local qui nous permettrait d'avoir un 2^{ème} poste. Je suis toujours un peu surpris d'entendre qu'on est toujours dans un rapport de force avec les collègues et les autres communes. Si j'ai bien compris, si on avait voté le projet de fusion à 3 c'était pour peser plus et être dans un rapport de force avec les autres communes de Lanvollon-Plouha et Leff communauté. Je crois que le principe de l'intercommunalité, et Monsieur BREZELLEC l'a souvent rappelé d'ailleurs dans son bilan, c'était bien la solidarité entre les communes et c'était bien le bilan du mandat précédent. Ce qui fait qu'aujourd'hui SAINT-QUAY-PORTRIEUX a effectivement un pôle nautique et une caserne. On peut regretter qu'on n'ait pas assez d'équipements sportifs mais il n'empêche que c'est la solidarité, on n'est pas dans un rapport de force.

M. LABBE : J'aimerais qu'on revienne au tourisme parce qu'à chaque conseil on revient sur cette intercommunalité. Je pense qu'on a voté et qu'il ne faut pas y revenir. Ou alors on ne va pas avancer. Pour revenir dans cette intercommunalité, ce qui a motivé mon vote, j'ai voté pour, c'est que justement le tourisme, l'intercommunalité autour de SAINT BRIEUC, devait favoriser le tourisme qui devait venir vers SAINT-QUAY-PORTRIEUX et vers la côte. C'est ce que j'avais retenu mais peut-être que j'ai mal compris. Aujourd'hui la question que je me pose c'est que, si on décide de maintenir notre propre office de tourisme est-ce qu'on ne va pas se couper de ce qui pourrait être fait au niveau de cette intercommunalité ? Et pour avoir un vote éclairé est-ce qu'on peut savoir ou connaître ce que pourrait proposer cette intercommunalité. Parce qu'aujourd'hui je connais un petit peu ce que fait l'office de tourisme de SAINT-QUAY et j'aimerais savoir ce que pourrait nous proposer l'intercommunalité dans le futur.

M. LE MAIRE : On ne va pas refaire le débat de l'intercommunalité. Il a été fait. On ne va pas recommencer parce que j'aurais aussi des contre arguments pour dire les difficultés qu'on aurait pu avoir à aller fusionner avec les 2 autres.

Mme QUERE : Il y a un lien évident donc c'est important quand même...

M. LE MAIRE : Non, cela n'a rien à voir. Aujourd'hui notre délibération n'a strictement rien à voir avec la fusion des intercommunalités. Si on avait fusionné avec LANVOLLON/PLOUHA et LEFF Communauté, on aurait eu la même prise de décision de toute façon. Et je ne comprends pas pourquoi on laisse entendre que dans le comité directeur de l'office de tourisme de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, les conseillers communautaires de Saint Briec Agglomération seraient contre la commune de SAINT QUAY PORTRIEUX. C'est tout leur intérêt au contraire d'être très présents. On aura 1 poste, voire 2 postes, et j'espère qu'ils le feront fonctionner normalement.

Mme QUERE : Moi aussi.

M. LE MAIRE : A vous écouter c'est la guerre.

Mme QUERE : Non ce n'est pas la guerre mais simplement il faut prendre conscience que les quincenniens seront représentés par des conseillers communautaires qui potentiellement connaissent un petit peu moins la Ville que Sophie LATHUILLIERE, que moi-même, que vous Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : On aurait eu la même problématique avec LANVOLLON/PLOUHA et les élus de LEFF Communauté qui ne connaissaient pas mieux la commune.

Mme QUERE : Non parce qu'on aurait eu une représentativité plus importante.

Mme LATHUILLIERE : Je voudrais vous répondre à tous les deux, juste pour rappeler une chose c'est que dans le cadre de la loi NOTRE par exemple le comité directeur va avoir à voter d'ici la fin de l'année le nombre de représentants qui siègeront au comité directeur. Tu sais Isabelle que dans le comité directeur d'un EPIC il n'y a pas 80 élus donc c'est déjà un panachage d'élus. Il est quand même convenu d'une manière générale, il y a à priori 3 élus qui seront de BINIC ETABLES, qui sont concernés par le tourisme autant que nous, 1, voire au mieux 2 élus, communautaires qui seront concernés par les questions du tourisme sur SAINT-QUAY. Déjà à 5 élus, on pèserait au niveau de la composition actuelle du comité directeur qui ne va pas changer en termes de nombre d'élus par rapport aux socio-professionnels au niveau d'un EPIC. On ferait plus de la moitié des élus. Donc déjà, tu vois, rien qu'avec la commune voisine qui a la même préoccupation que nous de station classée, on peut déjà être une part majoritaire au niveau des élus au sein du comité directeur de l'office de tourisme de SAINT-QUAY, et les socio-professionnels qui le composent pour le coup ont toute légitimité à être de notre territoire, donc à œuvrer aussi dans le sens de la commune puisque c'est leur activité, comme tu le dis c'est l'emploi. Je ne pense pas qu'il faut avoir des inquiétudes là-dessus. Après pour revenir à la question de Franck, c'est cela qui est intéressant, et c'est le projet de demain qu'on va construire. C'est ce qui m'a fait voter aussi pour Saint Brieuc Agglomération, c'est la question du tourisme parce qu'aujourd'hui il y a 10 communes littorales qui sont sur le territoire de la future intercommunalité briochine, de l'agglomération, et je pense que ces communes ont un passé, parce que PORDIC, PLERIN, HILLION, ont aussi une part d'investissement dans le tourisme et dans le tourisme de la côte avec des préoccupations assez similaires aux nôtres. Moi je ne me retrouve pas dans les préoccupations touristiques de LEFF Communauté où on a une forme de tourisme qui est différente. Je pense que ces territoires sont dans la volonté, avec l'arrivée du BGB, de construire un vrai projet touristique pour l'ensemble du territoire. Ils sont très ouverts à intégrer les stations classées parce que c'est une image de marque qu'ils veulent valoriser et cela, SAINT BRIEUC en a besoin parce qu'aujourd'hui SAINT BRIEUC c'est beaucoup du tourisme d'affaires mais je ne suis pas inquiète sur la promotion qu'ils feront de notre ville et de notre territoire.

M. LE MAIRE : Je pense que la réponse de Sophie LATHUILLIERE est assez claire. A partir du moment où il y aura au moins 1 voire 2 élus communautaires issus de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, et qu'on fera bien en sorte que ce soit des élus du territoire qui puissent être présents dans ce comité directeur et qui connaissent notre station.

M. LABBE : Je répète ma question, parce que je n'ai pas eu de réponse. Nous avons voté pour un partenariat, pour une mise en communauté de moyens voire de biens, c'est la raison pour laquelle j'ai voté parce que moi le tourisme c'est ce qui m'intéresse le plus. Si ce soir on vote pour être indépendant, pour avoir notre propre office de tourisme, est-ce qu'on ne va pas se détacher du groupe. Dans quel cas SAINT-QUAY ne pourrait plus bénéficier de l'intercommunalité. Là j'entends que HILLION aurait les mêmes envies, que BINIC/ETABLES va aussi devoir voter, donc je me dis où est le groupe où est la fusion puisque si chacun devient indépendant. Je me dis en fait que le vote que j'ai fait la dernière fois ne sert à rien puisque maintenant pour chaque décision chacun prend son indépendance. Ma question est simple, si SAINT-QUAY décide de maintenir son office de tourisme est-ce qu'on ne va pas se détacher de l'intercommunalité concernant le tourisme ?

M. LE MAIRE : La réponse est claire. D'abord on ne se détache pas parce que la subvention sera versée par Saint Brieuc Agglomération. Elle ne sera pas versée par la commune et ce sont bien les élus communautaires qui seront dans le comité directeur. Pourquoi est-ce qu'il y a intérêt à maintenir cet office de tourisme à compétence territorialisée ? Simplement parce qu'il est le seul classé en catégorie 1 et qu'on ne connaît pas l'avenir. Je vous rappelle que notre station est classée « de tourisme », que le renouvellement de ce classement a été reconduit en décembre 2015 par un dossier qui avait été initié par l'équipe précédente mais qu'on a complété. On a obtenu cet agrément pour 12 ans. Dans 12 ans que va-t-il se passer ? Une station classée de tourisme, je vous rappelle que ce sont des sur-dotations de l'Etat. Donc on prend une décision de précaution.

M. BREZELLEC : Je voudrais rappeler un point important pour ce qui concerne SAINT-QUAY-PORTRIEUX, c'est son casino. Il ne faut pas oublier que toutes les communes n'ont pas la possibilité d'avoir un casino. Le casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX on l'a eu parce que nous étions une des premières stations balnéaires touristiques. Il faut vraiment affirmer ici qu'on souhaite conserver un office de tourisme parce que cela fait partie du cahier des charges aussi. Ne pas avoir d'office de tourisme à SAINT-QUAY-PORTRIEUX cela peut être aussi une catastrophe au niveau d'un casino qui pourrait se délocaliser. Pourquoi pas à SAINT BRIEUC ou ailleurs ? Il faut toujours bien se méfier. Ici, notre conseil municipal doit affirmer sa volonté. Et sa volonté c'est de conserver un office, il me semble. Parce que les conséquences pourraient être redoutables. En plus, je pense qu'il n'a échappé à personne qu'il y a des élections générales et nationales en 2017 et à chaque fois qu'il y a eu

des élections, il y a toujours eu des ajustements au niveau des lois qui avaient été passées par les équipes précédentes. Alors, je rejoins ce que viens de dire Thierry SIMELIERE, on ne sait pas ce que l'avenir proche nous réserve, on ne sait pas quels seront les modifications et ajustements de la loi NOTRE entre autre et il y en aura d'autres y compris pour les dotations de l'Etat j'imagine d'ici un an ou un an ½ alors, comme disent les anglais « wait and see » et on serait assez prudent de garder raison sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Pour compléter le discours de Georges BREZELLEC, il ne faut pas oublier aussi que cet office de tourisme de catégorie 1 est une image mais il n'est pas isolé dans la future intercommunalité. Il est intégré dans un projet qu'on appelle « la destination baie Saint Briec Paimpol Les Caps ». Des partenariats vont se construire et c'est vraiment un projet touristique de territoire qu'il faut écrire. Mais ce sera une entité particulière. Par contre, il y a une autre problématique que vous ne soulevez pas. C'est quid de TREVENEUC ? Puisqu'aujourd'hui nous assurons la promotion de la commune de TREVENEUC et dans ce cadre-là c'est bien un office de tourisme distinct à compétence territorialisée qui ne peut intervenir que sur le propre domaine communal. Cela n'est pas encore résolu.

Mme QUERE : Juste pour rebondir sur ce que vous venez de dire Monsieur le Maire et sur ce que vient de dire aussi Sophie LATHUILLIERE, les communautés de communes LEFF Communauté et LANVOLLON/PLOUHA font partie de la destination touristique régionale.

M. LE MAIRE : On est bien sur une délibération d'intention qui donne une orientation pour le conseil communautaire du Sud Goëlo. On était tous d'accord.

M. LABBE : Justement est-ce qu'on aura liberté dans ce nouvel office de tourisme de réorganiser un petit peu cet office de tourisme puisqu'on sera donc indépendant.

M. LE MAIRE : Le réorganiser à quel niveau ?

M. LABBE : Pour que ce soit un petit peu plus percutant. Toujours pareil, de mieux vendre l'image de SAINT-QUAY-PORTRIEUX à l'extérieur de ses murs.

M. LE MAIRE : Je crois qu'on a un office de tourisme qui est assez percutant. Ce n'est peut-être pas le lieu du débat.

M. LABBE : Ce n'est pas le lieu du débat mais il faudrait peut-être qu'on revoit

M. LE MAIRE : Il est certainement percutant puisqu'il est de catégorie 1 et qu'il répond à un certain nombre de critères. Comme ces critères ont été remplis cela nous a permis d'être classés de tourisme. Il doit être probablement très percutant.

M. LABBE : Ma seule question c'était d'être sûr de ne pas perdre de l'argent de cette intercommunalité du fait d'être indépendant et qu'on soit bien toujours dans le groupe.

M. LE MAIRE : On ne perdra pas d'argent puisque, je viens d'expliquer, la subvention sera versée par l'intercommunalité. Par contre elle sera soustraite de notre dotation.

M. LABBE : J'ai bien compris.

M. BREZELLEC : C'est la question que je voulais poser, le transfert de charges.

M. LE MAIRE : C'est un transfert de charges qui devrait être calculé sur les 3 dernières années, en sachant que depuis l'année dernière les subventions ont baissé du fait du départ du directeur. Là encore c'est un problème de négociation avec ce qu'on appelle la CLECT. Il va falloir qu'on plaide pour que ce transfert de charges soit évalué peut-être sur la dernière année et pas sur les 3 dernières années. C'est un problème de négociation.

Mme QUERE : Le bâtiment appartient à la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, donc transfert par la CLECT de la même façon, mais comment ça va se passer.

M. LOUESDON : Pour l'instant de toute façon le bâtiment est communal.

Mme QUERE : Donc cela se passe comment quand on transfère un bien ?

M. LOUESDON : Dans tout type de transfert quand une compétence est transférée, tous les contrats sont de droit transférés. Il y aura une mise en valeur du loyer qui est versé par la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX sur l'office.

Mme QUERE : Merci.

M. BREZELLEC : On a une expérience vécue, c'est le pôle nautique. Le bâtiment a été basculé au sein de Sud Goëlo mais cela a fait partie de la négociation aussi puisque le transfert de charge de 110.000 € que nous coûtait l'école de voile avant le pôle nautique et passé à 72.000 ou 73.000 € par an. Le bâtiment deviendra probablement communautaire, ce qui est logique

mais c'est à nous de négocier aussi une baisse de la dotation ou du transfert de charges. Cela fait partie du « package » mais il ne faut pas le perdre de vue, parce que c'est vrai que ce bâtiment a aussi une valeur.

Mme QUERE : C'est pour cela que j'en parle.

M. LE MAIRE : Baisse de dotation, ce n'est peut-être pas le terme. C'est plutôt, au contraire, le transfert de charge parce qu'au contraire c'est faire en sorte que la dotation ne soit pas diminuée. C'est plutôt qu'on perde le moins possible. C'est l'étape suivante qui va passer en phase de négociation au cours de laquelle on va plaider sur le budget 2016 alors qu'ils vont tenir compte de 2014/2015 et 2016 alors qu'il y a eu un départ du directeur qui a fait diminuer fortement les charges de personnel. C'est une phase de négociation.

D'autres questions ?

Et bien à partir d'une seule question, d'une seule délibération, on peut échanger.

Je vous remercie surtout d'avoir été tous présents.

Y-a-t-il d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ? On passe au vote.

Pas de questions diverses ?

M. BREZELLEC : Ce ne sont pas franchement des questions, si ce sont des questions mais ce sont des petites réponses, c'est pour l'information, la mienne et celle des quinocéens. J'en ai 4.

Pour les travaux qui se font actuellement sur le nouveau port. Est-ce qu'il y a une date de fin prévue ?

M. LE MAIRE : Je vous l'ai déjà présenté en conseil municipal.

M. BREZELLEC : Pour simplement le rappeler.

M. LE MAIRE : On l'a non seulement dit, on l'a écrit avant l'été.

M. BREZELLEC : D'accord. On avait parlé aussi pour les jardins du port du dernier trimestre de cette année. C'est prévu incessamment sous peu ?

M. LE MAIRE : Oui, quand vous aurez voté les appels d'offres au prochain conseil municipal. On l'a dit et redit, écrit.

M. BREZELLEC : J'ai lu aussi sur un blog quinocéen célèbre, qu'un projet de permis de construire a été déposé pour le domaine de Kerbeaurieux. Pouvez-vous nous en toucher 2 mots même si c'est privé, pour savoir de quoi il s'agit.

M. LE MAIRE : C'est un projet qui a été déposé par un promoteur sur le site de Kerbeaurieux. Il n'y avait pas à le lire sur un blog, c'est affiché à l'entrée de la mairie. Il n'y a pas besoin d'aller sur les blogs, c'est affiché là en rentrant à droite sur le panneau d'affichage.

M. BREZELLEC : Je croyais que c'était sur le blog avant que ce soit affiché.

M. LE MAIRE : Cela ce n'est pas possible. Donc il n'y a pas besoin d'aller sur les blogs. Je vous rappelle que les élus peuvent lire les permis qui sont affichés ici. Après, il y a des gens qui passent tous les jours, 2 fois par jour, 3 fois par jour devant la mairie, qui font des allers-retours.

Pour Kerbeaurieux, je peux en dire un mot. C'est très simple. Quand nous étions en campagne électorale, nous avons rencontré les PEP22, je l'ai toujours dit. Je crois d'ailleurs que j'ai été un des rares à m'être intéressé à ce projet. Le conseil d'administration nous avait fait un certain nombre de propositions de partenariat dans le cadre de l'équipe municipale mais qui auraient pu être reprises par d'autres candidats, avec la possibilité de maintenir des lieux d'accueil, de réutiliser les salles de classe soit pour des associations soit pour éventuellement des petites entreprises, genre start up, de travailler avec la mutualité sur un système qu'on appelle « aidant aidé » c'est-à-dire qu'on pouvait accueillir à la fois une personne malade et la personne qui s'en occupe pour la soulager. Simplement quand on fait un projet, c'est comme un mariage, il y a 2 personnes et nous nous étions particulièrement partants. Nous avons mis en place un comité de pilotage qui était sous la responsabilité de MM HERY et QUELEN, sauf qu'à la dernière minute les représentants du conseil d'administration ont changé. Ils ont complètement changé de projet. Ils nous ont annoncé qu'ils souhaitaient que ce lieu soit déclassé et ne reçoive plus de public. Voilà l'histoire. A partir du moment où vous avez un projet, que vous l'avez fait ensemble et qu'un des partenaires se retire, moi je ne sais pas écrire un projet. On l'avait co-écrit avec eux, ils se sont retirés et nous ont annoncé qu'ils souhaitaient que le site soit déclassé comme recevant du public. On a eu l'obligation de le faire. On n'avait effectivement pas d'autre solution. Ensuite un promoteur s'est intéressé au dossier. Je dois dire que le promoteur n'est pas tombé du ciel. Il est venu parce que des élus s'y sont intéressés, je ne peux que remercier Marcel QUELEN pour l'engagement qu'il a eu, vu le nombre de coups de fil et le nombre de rendez-vous. En sachant que sur ce site c'est très particulier puisqu'on est dans la bande des 100 mètres et que si vous voulez faire des logements, de la construction, je vous rappelle que dans cette bande des 100 mètres la loi littoral s'impose. On ne pouvait donner d'autorisation d'avancer sur ce projet qu'à partir du moment où on avait pu travailler avec les services de la préfecture, ce qui a été fait. Cela vous ne l'avez pas vu sur les blogs, je suis désolé mais effectivement ce sont les services de la préfecture qui nous donnent l'autorisation. Peut-être que Marcel QUELEN peut vous donner quelques éléments en sachant que le permis de construire a été déposé et qu'il est actuellement en cours d'instruction et qu'on a un devoir de

réserve. On ne peut communiquer qu'à partir du moment où le permis de construire sera instruit et il est prévu de rencontrer ensuite les riverains.

M. BREZELLEC : Je ne discute pas sur la qualité du projet, c'était pour mon information et celles des quinocéens simplement. Vous avez apporté une réponse.

Est-ce qu'un projet est en cours ou dans les tuyaux pour ce qui concernerait l'îlot Jeanne d'Arc ?

M. LE MAIRE : C'est la série. Vous avez lu le même texte qu'on a imprimé ce matin.

Kerbeaurieux, c'est un dossier à l'instruction. Nous avons un devoir de réserve. L'information des quinocéens et des quinocéennes a déjà été faite puisqu'il a déjà été dit qu'il y avait un promoteur qui s'intéressait au site de Kerbeaurieux. Les riverains sont parfaitement au courant puisqu'ils sont venus me voir. C'est dommage que des élus ou des quinocéens ne soient pas au courant. Les riverains sont au courant, ils sont venus nous voir. Nous avons discuté et nous attendons que le permis soit instruit pour pouvoir ensuite les rencontrer, voir la faisabilité ou non et je rappelle que c'est affiché à la mairie.

En ce qui concerne le site Jeanne d'Arc, il avait été promis, et c'est ce qui a été fait, la mise en place d'un comité de pilotage qui réunit les représentants de la congrégation religieuse, les représentants du collège Stella Maris, les représentants de Notre Dame de la Ronce, 3 élus. Nous travaillons actuellement sur 2 projets alternatifs grâce aussi à certains élus de l'équipe municipale. Je pourrais citer par exemple Nicole GRIDEL, qui s'est beaucoup engagée aussi, et qui nous a accompagnés sur un certain nombre de propositions. Naturellement on ne peut pas en dire plus, mais le travail avance et j'espère avoir une conclusion avant la fin de l'année ou début de l'année prochaine. Si ce dossier était aussi facile, je pense que l'équipe précédente aurait su le réaliser.

M. BREZELLEC : Mais je ne discute pas de la difficulté du dossier, c'est simplement à titre d'information.

M. LE MAIRE : Les informations que je donne sont des informations que l'on trouve partout et que j'ai déjà données. Kerbeaurieux, les riverains sont parfaitement au courant et sont venus nous voir, il y a même dans cette partie-là une bande de terrain délaissé qu'il faut qu'on traite. Et pour l'îlot Jeanne d'Arc, le dossier se traite en ce moment. On traite avec les congrégations et comme je dis souvent, les unités de temps dans ce monde-là sont très particulières et même si on n'a pas les mêmes, on avance.

M. BREZELLEC : On était au moins 2 élus à ne pas être au courant sur Kerbeaurieux.

Mme QUERE : On ne se tient peut-être pas assez au courant.

M. LE MAIRE : Il y a des commissions urbanisme qui se réunissent régulièrement et on sera amené à prendre une délibération d'ailleurs le 23, mais là ce n'est pas le genre de dossier qui passe dans une commission urbanisme. C'est l'instruction d'un permis de construire. Une fois qu'il est instruit, cela fait partie des délégations du Maire, on pourra rencontrer les riverains mais c'était annoncé dans tous les journaux qu'il y avait un groupe qui l'avait acheté. Il y avait même le nom. C'est un groupe de Brest.

Mme QUERE : On est passé à côté.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas. Sûrement.

M. BREZELLEC : Pour le tri sélectif. Quelle est la date butoir pour retirer les containers ?

M. LE MAIRE : Fin septembre. Normalement vous allez recevoir une enveloppe dans votre boîte aux lettres. Quand je dis que vous allez tous la recevoir je me suis aperçu que certains ne l'avaient pas reçue. Moi le premier. Je n'ai pas encore mon enveloppe, je vous le confirme. D'autres communes ont rencontré la même difficulté. Il y a 4 dates de retrait. Les retraits se feront aux services techniques, la taille du container est fonction du nombre de personnes au foyer et à la marge on aura un certain nombre de personnes qui ne pourront pas pouvoir transporter la poubelle ou ceux qui ne vont pas être là, on va essayer de trouver des solutions, voir ce qui se fait dans certaines communes. Cela ne concerne, je vous le rappelle, que les résidences principales et que les résidences secondaires ont des sacs. Comme il y a du public et des correspondants de presse, je voudrais juste dire qu'on a fait aussi une information, ici, sur ce sujet. Vous étiez tous invités, en présence du Vice-Président chargé du SMITOM, Marcel SERANDOUR, avec les services du SMITOM qui sont venus présenter la procédure.

M. BREZELLEC : Mais pas la date.

M. LE MAIRE : Si. Tout était dit. Il y a eu une réunion d'information. La réunion d'information qui a eu lieu ici est une réunion à laquelle étaient invités l'ensemble des élus de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, les services concernés, techniques, et nous avons pris la précaution d'inviter aussi à cette réunion le personnel de l'accueil parce qu'on savait bien que c'est ici à l'accueil de la mairie que les quinocéens et quinocéennes qui n'avaient pas compris le système allaient appeler. Cette réunion a été faite et toutes les problématiques ont été résolues. Mme GUELLEC ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2016

Mme GUELLEC HEURTEL : Je disais juste que c'était à partir du 23 septembre que vous pouviez retirer votre poubelle aux services techniques.

M. LE MAIRE : C'est bien qu'il y ait des réunions mais je vous rappelle que c'est aussi inscrit sur le site de la commune.

M. BREZELLEC : C'est bien que vous le rappeliez en conseil municipal aussi.

M. LE MAIRE : Tout à fait. Mais cela donnerait l'impression que vous n'êtes au courant de rien.

M. BREZELLEC : C'est la vérité Monsieur le Maire. Nous ne sommes pas en charge de la commune, nous sommes la minorité.

M. LE MAIRE : Non mais ce qui me fait peur c'est que vous êtes élus. Vous nous dites que vous n'êtes au courant de rien alors même qu'il y a des réunions d'information et que cela figure sur le site de la commune. Vous habitez toujours SAINT QUAY PORTRIEUX ?

M. BREZELLEC : A votre avis ?

M. LE MAIRE : Merci

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 25
